

Envoi par courrier et par télécopieur : 514 521-5711

Québec

6211-23-005

Québec, le 20 décembre 2005

Monsieur Jean-François Pronovost
Vélo Québec Association
1251, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2J 2J9

**Objet : Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le
pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

Monsieur,

La commission d'enquête et d'examen chargée du dossier mentionné souhaite obtenir réponses aux questions suivantes afin qu'elle puisse approfondir son analyse du dossier.

Vélo Québec a transmis au BAPE le 5 décembre 2005, un mémoire portant sur le projet de promenade Samuel-De Champlain (document déposé DM12). Dans ce mémoire, il est question notamment du raccordement de la piste littorale au réseau régional de la Route Verte ainsi que du prolongement vers l'ouest de la piste littorale jusqu'au pont de Québec. À cet effet, Vélo Québec considère qu'il s'agit d'une « *première étape essentielle puisqu'elle offre la possibilité d'avoir une extension future jusqu'à la plage Jacques-Cartier* ». Or la plus récente version du projet de la Commission de la capitale nationale du Québec, prévoit seulement un sentier piétonnier pour relier le quai Irving à la plage Jacques-Cartier (voir la question 10 du document déposé DQ8 et la réponse de la CCNQ dans le document déposé DQ8.1). Elle considère qu'une piste cyclable littorale pour rejoindre la plage Jacques-Cartier serait « *techniquement impossible à réaliser* » principalement pour une question de largeur.

1. Selon les critères de Vélo Québec, quelle est la largeur minimale requise pour aménager une piste cyclable dans un espace restreint ou accidenté ?
2. Vélo Québec a-t-il déjà analysé la faisabilité technique d'un lien cyclable littoral entre le quai Irving et la plage Jacques-Cartier ? Pourriez-vous faire part de vos conclusions à cet effet.

...2

Par ailleurs en réponse à une question du BAPE à la Commission de la capitale nationale du Québec portant sur les caractéristiques du parcours proposé pour se rendre en vélo du quai Irving à la plage Jacques-Cartier, la CCNQ a référé le BAPE à Vélo Québec.

3. Vélo Québec pourrait-il évaluer les distances, les dénivelés et les pentes maximales du parcours proposé par la CCNQ pour rejoindre la plage Jacques-Cartier depuis le quai Irving en passant par la haute ville (voir le document déposé DQ8.1, p. 6).
4. Selon les critères d'aménagement de pistes cyclables utilisés par Vélo Québec, quelles seraient respectivement les pentes maximales (1) souhaitable et (2) acceptable pour aménager un lien cyclable convivial entre la piste du littoral et le Parc Aquarium du Québec.
5. Vélo Québec avait-il déjà analysé les diverses possibilités de tracé pour le lien cyclable reliant le boulevard Champlain à la haute ville ? A-t-il déjà exprimé des préférences sur un choix ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission